

Caf Frais de dossier

Par Davidagnes, le 19/09/2019 à 13:03

Bonjour je voudrais savoir si la caf a le droit de me prendre des frais de dossier (480€) pour une pension alimentaire non verser suite a un divorce et une perte d'emploi, je ne pouvais la payer dans l'immédiat, et après arrangement avec la caf pour échelonnement de la dette il mon fait payer cette somme, cela me paraît bizarre merci d'avance pour votre réponse.

Par Visiteur, le 19/09/2019 à 13:55

Bonjour

La CAF intervient pour aider le bénéficiaire d'une pension impayée, mais ce n'est pas gratuit. Tous les frais de procédure engagés par la CAF sont à la charge du parent débiteur.